

Législature 2017-2021

N° 121

Message du Conseil communal au Conseil général du 15 septembre 2020

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 85'000.00 TTC pour l'équipement du hameau « Les Pèles », village de Bussy, en système séparatif

1. Introduction

Le quartier « Les Pèles » du village de Bussy n'est actuellement pas raccordé à la station d'épuration. Aujourd'hui les habitations qui y sont présentes rejettent, après un traitement sommaire, leurs eaux usées dans un réseau d'eau claire aboutissant dans le ruisseau La Petite Glâne.

Cette mesure est prévue dans le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de Bussy et inscrite dans la liste des investissements communaux présumés.

2. Description des travaux

Les travaux consistent en la pose d'une canalisation d'un diamètre de 200 mm et d'une longueur de 175 m. Le tronçon inclut un passage sans tranchée (pousse-tube) sous la route cantonale.

3. Devis

Le coût des travaux projetés, résultant d'une estimation du Service de l'environnement communal, est le suivant :

Installation de chantier	CHF	5'000.00
Terrassement	CHF	31'000.00
Canalisation	CHF	32'000.00
Réfection de chaussée	CHF	4'000.00
Frais administratifs (Permis, géomètre, etc.)	CHF	3'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF	4'000.00
Total HT	CHF	79'000.00
TVA 7.7 %	CHF	6'083.00
Arrondi	CHF	-83.00
Total TTC	CHF	85'000.00

4. Financement

Le montant de CHF 85'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt le cas échéant au meilleur taux du marché. La TVA de 7.7% sera récupérée sur l'entier du montant. Ainsi, l'investissement net d'environ CHF 79'000.00 sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 80 ans, soit 1.25% par année.

L'amortissement annuel d'environ CHF 990.00 sera imputé dans la rubrique 710 (protection des eaux). Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

En contrepartie, des taxes de raccordement seront perçues en vertu du Règlement en vigueur.

Les frais d'exploitation liés à cet investissement ne sont pas significatifs au regard de la taille globale du réseau communal d'évacuation des eaux. De plus, les habitants nouvellement raccordés s'acquitteront des taxes périodiques d'évacuation et d'épuration des eaux (taxe de base et taxe d'exploitation).

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement relatif au raccordement du hameau « Les Pèles », village de Bussy, en système séparatif pour un montant de CHF 85'000.00 TTC.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 août 2020.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

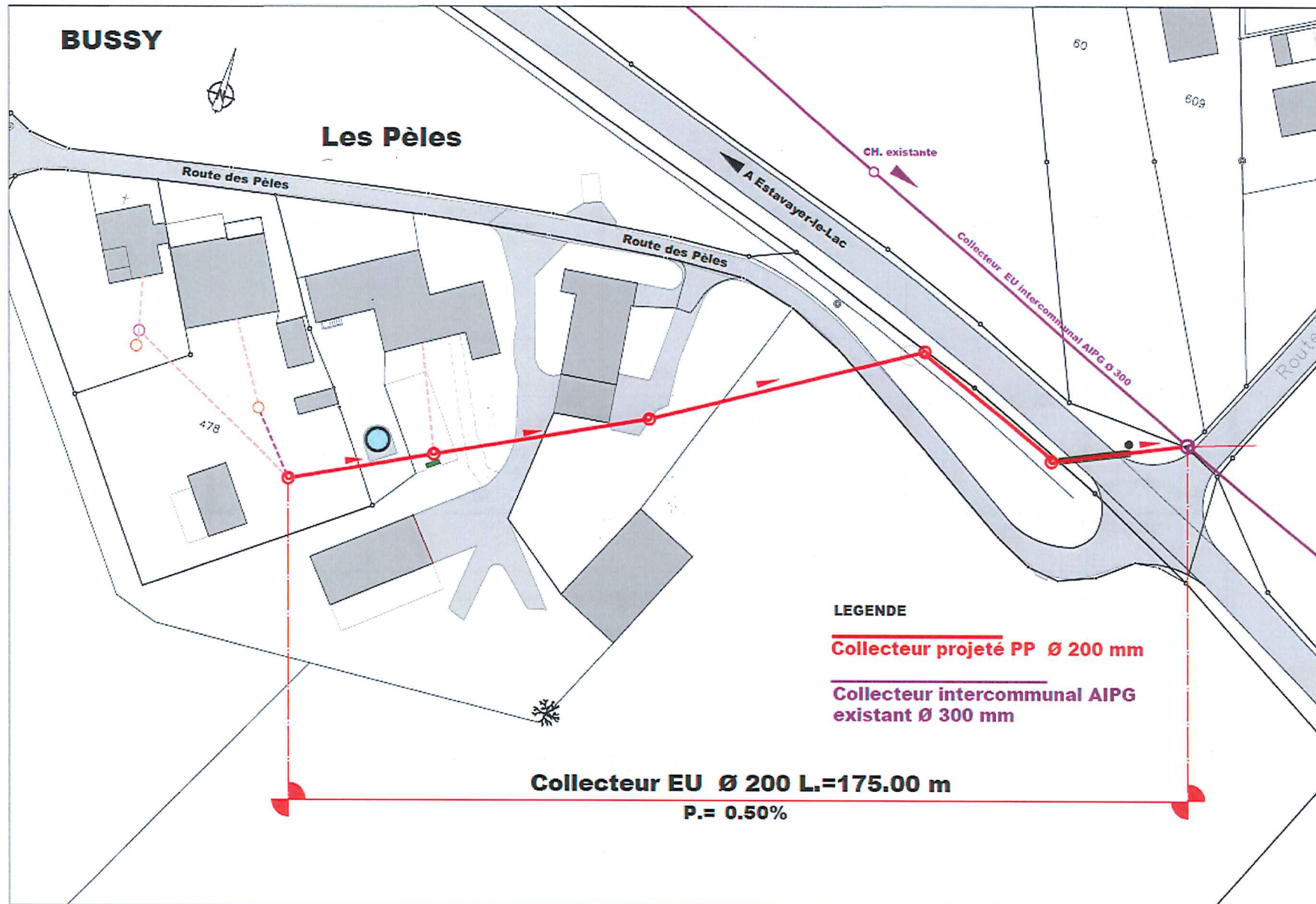


Le Syndic :
Eric Chassot

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexes : Plan de situation et profil en long

Annexe 1 – Plan de situation



Profil en long 1:500/50

